

2/ Coopération Intercommunale :

Les membres du Conseil Municipal, s'étant réunis en séance
quant aux modalités de la Coopération Intercommunale, décident de
ne pas répondre à la demande des services de la Préfecture quant au
projet de schéma de la Coopération Intercommunale.

(Handwritten signatures and initials)

Reunion du 30 Mars 1994

(20 h 30)

Etaients présents : M^{rs} Tomellier, Loupil, Champain, Langris, Chal, Belliot, Pichereau,
Garnier, Normand, Fortin, Mmes Liaux, Dubérol

Absents excusés : M^r Féral, M^r Bourl qui a donné pouvoir à M^r le Maire

Absent non excusé : M^r Carlin

Convocations adressées le 23 Mars 1994.

1/ VOTE DES SUBVENTIONS 1994 :

SUBVENTIONS 1994

AMICALE SAPEURS POMPIERS	3.060,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	585,00
BIBLIOTHEQUE LOCALE	1.155,00
AFN LOCAL	970,00
ACPG LOCAL	2.095,00
SOCIETE DE CHASSE LOCALE	805,00
CLUB 3 IEME AGE LOCAL	515,00
COMITE DES FETES	25.000,00
CLUB FOOTBALL	10.500,00
GROUPEMENT DEFENSE CULTURE	1.395,00
MUTUELLE DU TRESOR	125,00
GAULE CALAISIEENNE	515,00
COMICE AGRICOLE COUPTRAIN	585,00
CLUB CREATEUR ENTREPRISE	120,00
LA SENTINE	360,00
VISA SANTE	1.060,00
G.O.A DES AVALOIRS	125,00
ACPG LAVAL	125,00
CHAMBRE DES METIERS LAVAL	175,00
CROIX D'OR	330,00
LUTTE CONTRE CANCER DE RENNES	1.025,00
LUTTE CONTRE CANCER DE VILLEJUIF	1.025,00
COMITE SAUVEGARDE ENFANCE	165,00
ASSOCIATION PARENTS ENFANTS INADAPTES	365,00
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	740,00
COMITE DE GESTION ECOLE PUBLIQUE	34.000,00
COLLEGE N.D LA FERTE-MACE	5.400,00
MAISON FAMILIALE DE BRIOUZE	65,00
REFUGE DE LA BIGOTTIERE	315,00
PRIME FIN D'ANNEE	9.965,00
CCAS	11.511,00
CLUB DE TENNIS DE TABLE LOCAL	1.535,00
ASSOCIAT* FONCIERE REMEMBREMENT ORGERES	42.000,00
MAISON FAMILIALE RURALE PRE EN PAIL	65,00
LIGUE CONTRE LE CANCER (1 Journée pour l'espoir	5.000,00
TOTAL GENERAL	164.066,00

2/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF 1993 et COMPTES GESTION

2/ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 1993

a) Commune	
Dépenses de fonctionnement	1.472.543,66
Recettes de fonctionnement	2.850.912,63
Excédent de fonctionnement	1.178.368,97
Dépenses d'investissement	1.270.228,92
Recettes d'investissement	517.869,50
Déficit d'investissement	752.359,42
Résultat à la clôture de l'exercice	+ 426.009,45
b) Service des eaux	
Dépenses de fonctionnement	253.080,38
Recettes de fonctionnement	333.444,69
Excédent de fonctionnement	80.364,31
Dépenses d'investissement	71.305,41
Recettes d'investissement	150.040,04
Excédent d'investissement	78.734,63
Résultat à la clôture de l'exercice	+ 159.098,94
c) Service d'assainissement	
Dépenses de fonctionnement	29.545,69
Recettes de fonctionnement	123.782,81
Excédent de fonctionnement	94.241,32
Dépenses d'investissement	25.244,31
Recettes d'investissement	47.649,19
Excédent d'investissement	22.404,88
Résultat à la clôture de l'exercice	+ 116.646,20
d) Centre communal d'action sociale	
Dépenses de fonctionnement	11.058,00
Recettes de fonctionnement	11.577,33
Excédent de fonctionnement	519,33
Dépenses d'investissement	1.113,33
Recettes d'investissement	1.113,33
Résultat à la clôture de l'exercice	+ 519,33

Les COMPTES de GESTION 1993 présentés par Mme S. DORBEG, receveur Municipal sont approuvés à l'unanimité.

3/ EMPRUNTS POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT.

1/ CRÉDIT LOCAL DE FRANCE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident de contracter un emprunt de 100.000,00 francs au Crédit Local de France, au taux de 5,65% remboursable sur 10 ans et en trimestrialité. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

2/ CRÉDIT AGRICOLE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident de contracter un emprunt de 400.000,00 francs au Crédit Agricole, pour les travaux connexes au remboursement, au taux de 6,60% remboursable sur 15 ans et en trimestrialité. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires.

4/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIIFS.

a) Commune

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 3.173.509,97 francs et à la somme de 3.870.305,42 en dépenses et recettes d'investissement.

Les taux des 4 taxes locales (habitation, baties, non-baties et professionnelle) restent inchangés.

b) Service des eaux

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 305.364,31 francs et à la somme de 165.415,83 en dépenses et recettes d'investissement.

Pas d'augmentation de tarifs.

c) Service d'assainissement

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 159.241,32 et à la somme de 37.500,88 en dépenses et recettes d'investissement.

Pas d'augmentation de tarifs.

d) Centre communal d'action sociale

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 12.550,33 francs. Pas de section d'investissement.

5/ DEMANDE ACHAT DE TERRAINS AU VILLAGE DE LA TREVANNIERE;

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Mr Michel HUCHET, domicilié à DANIGNY (Orne) a fait une demande d'achat de terrain communal au village de la Trevannière.

Les Membres du Conseil Municipal, considérant qu'il n'y a ni l'eau et une réserve à incendie existant sur ce terrain refusent la vente à M. HUCHET.

6/ MODIFICATION REGLEMENT FONDS DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du la Commune a décidé de contribuer au Fonds Départemental pour le financement des travaux liés à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement.

Il précise que dans sa séance du 14 février 1994, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé de reporter l'actualisation de la redevance d'une année.

Dans ces conditions, chaque collectivité adhérente doit délibérer sur la modification des dispositions d'actualisation figurant aux articles 2.1 et 2.2. du règlement particulier, à savoir :

- date de valeur : 1994
- la redevance sera actualisée annuellement à compter du 1er janvier 1995
- l'index départ est fixé à celui connu au 1er octobre 1993, soit mai 1993 : 373,2
- la participation globale du Département sera de quatre millions de francs, valeur 1994.

De plus, dans le cadre de l'article 3 : Gestion du Fonds Départemental, sont précisés les chapitres d'imputation des recettes et dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la modification des dispositions d'actualisation de la redevance départementale telles qu'elles figurent aux articles 2.1 et 2.2. du règlement particulier modifié en date du 14 février 1994.
- Prend acte des précisions apportées dans le cadre de l'article 3 Gestion du Fonds Départemental,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération.

7/ CONCOURS DE LA DPE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident de demander le concours de la DPE pour la construction des chemins surauys de la Chaminière et de la Challetterie.

Il est précisé que l'ouvrage à réaliser est rangé en 1^{er} classe de complexité, le taux de rémunération est fixé à 4,4206. Le forfait de rémunération est fixé à 6480,56 HTVA soit 7695,43 TTC.

8/ DENOMINATIONS DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS:

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident de donner les noms de rues suivants, et de numéroter les habitations du bourg de Lignerès.

Noms retenus

- Rue de CAEN (rte de Joué du Bois)
- Rue du STADE (rte des Noës)
- Place de l'Eglise
- Rue des Vieux Métiers (rte de Pri. En Paul)
- Rue de GERADÉ (rte de Aréal)
- Rue de la BRUNETIERE (chemin de la Brunetiere)
- Rue des Pommiers (lotissement des Pommiers)
- Rue des Thuyas (lotissement des Thuyas)
- Rue de Normandie (rte de Carrouges)
- Impasse du Maine (rue des abattoirs)
- Rue de Buard (Chemin de Buard)
- Rue de Libération (rte de Coutraun)
- Rue de la Girarderie (rte de St Calais)
- Rue de la Chapelle (Maisons près de la Chapelle)

D'autre part, les plaques de nom de rue retenus sont les mêmes que celles qui ont été posées à Coutraun, avec le logo du Parc Régional Normandie Raine. Une subvention sera d'ailleurs demandée au Parc pour aider au financement de cette opération. La subdivision de l'Équipement de Pri. en Paul est chargée de fournir un plan pour la numérotation des habitations.

[Handwritten signatures and initials in blue ink]